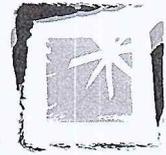


N° DEL/2024-020



Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 11 mars 2024**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 mars, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40**Date de convocation : 4 mars 2024****PRESENTS (34)**

Délégués titulaires (30) : M. FERRÉ Charles, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOUILLON Ludivine, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, M. COQUILLAUD Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, M. DUBOIS Francis, Mme DUBOUCHAUD Patricia, M. LANOIR Jean-Noël, M. LE GALL Thierry, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. POP Ion Octavian, Mme RIVET Murielle, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier, M. ZANETTI Fernand.

Délégués suppléants (4) : M. BARDOT Claude, M. DELACOURT Alain, M. HAGHE Jean-Paul, M. LOUCHARD Arnaud.

ABSENTS EXCUSES

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, Mme AUDUREAU Agnès, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, M. GONCALVES Jean-François, Mme GUICHON Marion, M. LAFON Jean-François, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. VERBRUGGE Dominique.

Pouvoirs (6) :

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie a donné procuration à M. BRETTE Gérard,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
M. GONCALVES Jean-François a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,
Mme GUICHON Marion a donné procuration à Mme BOURRIER Annette,
M. LAFON Jean-François a donné procuration à M. LANOIR Jean-Noël,
Mme PAREL Audrey a donné procuration à M. ZANETTI Fernand.

Secrétaire de séance : Mme BOUILLON Ludivine.

Objet : Contrat de concession sous forme de délégation de service public pour la gestion, l'exploitation et la maintenance des équipements collectifs et de loisirs de la résidence de tourisme de Meyrignac l'Église – Présentation du rapport annuel du service

Vu la délibération n°DEL/2021-008 en date du 8 février 2021 approuvant le choix du délégataire pour la Délégation de service public portant sur la gestion, l'exploitation et la maintenance des équipements collectifs et de loisirs de la résidence de tourisme de Meyrignac l'Eglise et autorisant le président à conclure la Convention ;

Vu la convention de délégation de service public portant sur la gestion, l'exploitation et la maintenance des équipements collectifs et de loisirs de la résidence de tourisme de Meyrignac l'Eglise en date du 9 mars 2021 ;

Vu l'avenant n°1 à la convention en date du 1er juillet 2021 ;

M. le Président informe le Conseil qu'en vertu de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délégataires de service public ont obligation de produire, chaque année, un rapport retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation ainsi qu'une analyse de la qualité du service.

Ces dispositions ont été précisées par l'article R.1411.7 du CGCT créé par le décret n°2005-236 du 14 mars 2005.

Le délégataire présente le rapport annuel du service public pour la gestion, l'exploitation et la maintenance des équipements collectifs et de loisirs de la résidence de tourisme de Meyrignac l'Eglise.

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport annuel présenté par le service délégataire pour l'année 2023 annexé à la présente délibération.

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 12 mars 2024
Le Président,**


Communauté de Communes
Ventadour Egletons Morédières



Carrefour de
l'Épinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26